



1202208001

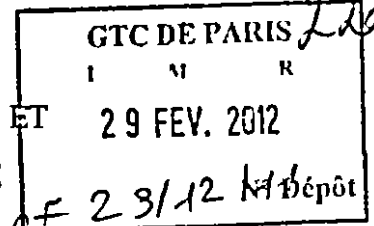
DATE DEPOT :	2012-02-29
NUMERO DE DEPOT :	2012R022039
N° GESTION :	1997B01842
N° SIREN :	339149809
DENOMINATION :	A F E D E - ACTIONS POUR LA FORMATION,L'EMPLOI ET LE DE
ADRESSE :	21 rue de Fécamp 75012 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

A. F. E. D. E.
ACTION POUR LA FORMATION, L'EMPLOI ET
LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 €

Siège social :
10 Rue de Constantinople
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 339 149 809
97 B 1842



7/3, 115
06 2 31 21 11

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, et le 29 décembre, à 19 heures, les associés de la société A.F.E.D.E, SARL au capital de 6 000 €, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Geneviève BOURNAZEL	titulaire de	156 parts
- Monsieur Pierre DEPOULY	titulaire de	294 parts
- Monsieur Jacques BOURNAZEL	titulaire de	<u>150 parts</u>
Total des parts		600 parts
		=====

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques BOURNAZEL, gérant.

PJ9 H 13

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 600 parts sociales, soit plus des trois quarts des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la gérance ;
- transfert du siège social
- modification de l'article 4 des statuts.

Puis, lecture est donnée des rapports de la gérance et la discussion ouverte.

Un large échange de vues s'instaure entre les associés.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide le transfert, à compter du 1er janvier 2012, du siège social au 21 rue de Fécamp, 75012, PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

by M f. 13

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier ainsi qu'il suit le premier alinéa de l'article 4 des statuts.

Le siège de la société est fixé au 21 rue de Fécamp, 75012, PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. ✓

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités de publicité requises par la loi.

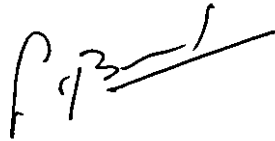
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

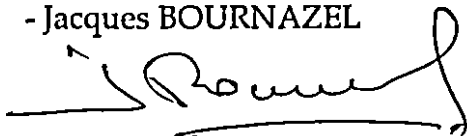
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

EMARGEMENTS

- Geneviève BOURNAZEL



- Jacques BOURNAZEL



- Pierre DEPOULY

